CLERMONT L'HERAULT

ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-239

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

SOIREE – O DIT VIN ALLEES SALENGRO

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 412-49, R 417-1, R 417-4, R 417-10,

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 6 juillet 2022 N° PM-2022-388 instaurant le stationnement limité à 48h; VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie

SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et stationnement ;

ARRETE

Article 1:

La circulation sera interdite Allées Salengro (rue de la Poste) aux dates suivantes de 18h00 à 00h30 :

- Le vendredi 17 mai 2024,
- Le vendredi 7 juin 2024,
- Le vendredi 28 juin 2024,
- Le vendredi 5 juillet 2024,
- Le vendredi 26 juillet 2024,
- Le vendredi 2 août 2024,
- Le vendredi 23 août 2024,
- Le vendredi 13 septembre 2024,
- Le vendredi 27 septembre 2024.

Article 2:

Le stationnement sera gênant sur les 2 emplacements Allées Salengro (rue de la Poste) devant Optic 2000 et sur l'arrêt minute devant Le Tournesol aux dates suivantes de 18h00 à 00h30 :

- Le vendredi 17 mai 2024.
- Le vendredi 7 juin 2024,
- Le vendredi 28 juin 2024,
- Le vendredi 5 juillet 2024,
- Le vendredi 26 juillet 2024,
- Le vendredi 2 août 2024,
- Le vendredi 23 août 2024,
- Le vendredi 13 septembre 2024,
- Le vendredi 27 septembre 2024.

Article 3:

Tout véhicule en stationnement gênant sera mis en fourrière.

Article 4:

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

Article 5:

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 3 mai 2024.

Par délégation du Maire,

Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

